



Règlement de consultation

En mode **DUME**

les soumissionnaires candidatent avec leur seul numéro SIRET



REPONSE PAR VOIE ELECTRONIQUE OBLIGATOIRE SUR
www.marches-publics.info



PAS DE SIGNATURE ELECTRONIQUE LORS DE LA REMISE DES OFFRES



SIGNATURE UNIQUEMENT DE L'ATTRIBUTAIRE FINAL

DEUX SOUS-REPERTOIRES MAXIMUM ET PAS DE NOM DE FICHIERS AVEC PLUS DE 10 CARACTERES (offre/marché_AE ou offre/marché_BPU...)

1- Objet : Assurance « dommages ouvrages et garanties complémentaires » applicable à la l'opération de travaux de réhabilitation et extension du Centre Socio-culturel et de la crèche Frimousse.

Lot unique : Assurance dommages ouvrages.

Aucune forme de groupement n'est imposée par le pouvoir adjudicateur ; en cas d'attribution du marché à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire.

Variante :

Les variantes à l'initiative du candidat ne sont pas autorisées.

2-Remise des plis :

Les offres seront déposées **exclusivement par voie dématérialisée** sur www.marches-publics.info, avant la date et l'heure limites fixées à l'article 4 du présent règlement.

Les dossiers déposés après la date et l'heure limites ne seront pas retenus. Les candidats devront tenir compte des délais de chargement des fichiers pour respecter l'heure limite.

Modalités de remise des offres en DUME sur la plateforme www.marches-publics.info

Vous pouvez bénéficier, lors du dépôt, d'une assistance en ligne et, le cas échéant, d'une assistance téléphonique.

Assistance : Pour toute question relative au dépôt de réponses électroniques, et en cas de problème au moment du dépôt des offres, vous devez contacter le numéro d'assistance à la

disposition des soumissionnaires en priorité le 08.11.65.23.75 ou adresser un message à l'adresse suivante support-entreprises@aws-france.com ou renseigner le formulaire de demande d'assistance directement depuis la plateforme www.marches-publics.info.

3-Délai ou durée d'exécution du marché : prend effet à la date de notification du marché. Les garanties du contrat Dommages ouvrages sont souscrites à effet de la date de déclaration d'ouverture du chantier jusqu'à l'expiration d'un délai de 10 ans à compter de la date de réception des travaux.

4-Date et heure de remise des plis : 30/11/2026 à 12h00

5-Délai de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres

6-Critère de sélection : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères suivants :

- valeur technique (55%) :
 - Nature et étendue des garanties (35%)
 - Modalités de gestion des contrats – délai de prise en charge (20%)
- prix des prestations (40%)
- performance environnementale / développement durable (05%)

Mode de calcul :

Chaque critère est noté sur 6

- Valeur technique

1	médiocre : le candidat ne répond pas aux attentes
2	passable : information fournie mais le candidat ne répond que partiellement aux attentes
3 – 3,5	acceptable : le candidat remplit de manière normale les exigences qualitatives et quantitatives mais quelques réserves et incertitudes d'appréciation
4 – 4,5	satisfaisant: le candidat remplit toutes les exigences qualitatives et quantitatives
5 – 5,5	très satisfaisant : le candidat remplit toutes les exigences qualitatives et quantitatives mais présente un avantage particulier (par rapport aux prescriptions attendues ou par rapport aux autres candidats...)
6	excellent : remplit les exigences au-delà des attentes, présente de nombreux avantages par rapport aux autres candidats

La notation intermédiaire à 0,5 sera donnée lorsque l'offre apportera un plus par rapport au référentiel indiqué.

- Prix des prestations

Note de l'offre = note maximale x (valeur de la meilleure offre / valeur de l'offre)

Pour chaque critère, les notes seront arrondies, le cas échéant, au centième.

La note finale sera obtenue en additionnant l'ensemble des notes pondérées des critères. La note finale de chaque candidat sera sur 6 points.

7-Pièces à remettre par tous les candidats répondant à la consultation :

- contrat daté (PAS DE CONTRAT SIGNE avec signature photocopiée ou scannée ou électronique : la signature intervenant après attribution du marché)
 - le questionnaire dématérialisation **revêtu d'une signature électronique certifiée RGS**** si le candidat dispose d'une signature électronique
 - mémoire technique décrivant l'objet précis des garanties et les exclusions, les délais moyens de réponse, modalités de mise en place des expertises, délais moyens de paiement des sinistres, les moyens mis en place pour réduire les impacts négatifs sur la nature et à gérer ses ressources.
- **Formulaire DUME en format xml ET pdf** (généralisé **automatiquement** lors de la réponse sur www.marches-publics.info) remplaçant la DC1 et DC2 (ne pas les transmettre en plus du formulaire), ou éventuellement DC1-DC2 si vous ne candidatez pas en DUME
- EN CAS DE PROBLEME DE TELECHARGEMENT DU DUME SUR LA PLATEFORME NATIONALE DE L'AIFE, VOUS POURREZ REpondre EN CANDIDATURE CLASSIQUE AVEC LES DC1 ET DC2 A COMPLETER**

Par ailleurs, une fois le marché attribué, l'entreprise retenue devra produire les documents suivants :

- contrat daté et signé électroniquement
- Une attestation d'assurances contre les risques professionnels
- Une attestation de vigilance URSSAF (ou MSA, le cas échéant) datant de moins de 6 mois
- Une attestation fiscale datant de moins d'1 an
- RIB
- Ou toute autre pièce (type DC1) si le DUME est mal renseigné...
- Attestation d'immatriculation à l'ORIAS en cas d'intermédiaire en assurance

8-Modalités de négociation

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec le ou les candidats les plus intéressants.

La négociation ne pourra porter sur :

- L'objet du marché
- Les critères de sélection des candidatures ou des offres
- Les normes techniques fixées par le pouvoir adjudicateur
- Les conditions de réception d'ouvrage ou de réception de prestations
- La durée du marché

Les modalités de négociation sont les suivantes :

- les candidats intéressants sont les candidats les mieux classés au regard des critères de jugement des offres et dans le respect des principes d'égalité de traitement et de transparence des procédures
- un mail ou courrier sera envoyé aux candidats afin de formaliser la négociation (points de négociation, compléments d'information, heures et lieu d'un éventuel RV avec le pouvoir adjudicateur...)
- la négociation pourra porter sur tous les points, sans modifier les caractéristiques et les conditions d'exécution du marché de manière substantielle
- plusieurs phases de négociation pourront avoir lieu : certains candidats pourront être éliminés à leur suite, par application des critères de sélection des offres

Une adresse de courriel **VALIDE** devra être indiquée dans le dossier de réponse afin de permettre la négociation par mail.

Concernant les offres inacceptables ou irrégulières, leur éventuelle régularisation est laissée à la libre appréciation du pouvoir adjudicateur.

Toutefois, l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.

9-Renseignements administratifs et techniques :

Pour tout renseignement administratif et technique complémentaire concernant le marché, les candidats devront impérativement transmettre leurs demandes au plus tard 7 jours avant la date de remise des offres afin que l'acheteur puisse y apporter les réponses au plus tard 4 jours avant la date limite de remise des offres, via la plateforme de dématérialisation

www.marches-publics.info

Attention : les renseignements transiteront tous via la plateforme de dématérialisation, le pouvoir adjudicateur ne mentionne plus que le nom de l'acheteur.

AVERTISSEMENT

LES CANDIDATS SONT INFORMES QU'ILS DEVRONT ACQUERIR UN CERTIFICAT DE SIGNATURE ELECTRONIQUE (délai d'obtention à peu près de 5 à 8 semaines), ET QU'ILS DEVRONT INSCRIRE SUR LA PLATEFORME DE DEMATERIALISATION UNE ADRESSE MAIL **VALIDE** AFIN DE RECEVOIR LES DIFFERENTS COURRIERS.

Grand Poitiers Communauté urbaine / La Ville de Poitiers est engagée dans le programme national DcANT (Développement concerté de l'Administration Numérique Territoriale) qui consiste en la dématérialisation complète de la procédure de passation des marchés :

- 1- Mise à disposition du DCE sur la plateforme de dématérialisation du pouvoir adjudicateur
- 2- Procédure **DUME** pour tous les marchés de la collectivité (MAPA et procédures formalisées)
- 3- Réponse **DUME** MAPA ou Procédure formalisée : pas de signature électronique obligatoire lors de la remise de l'offre
- 4- Attribution du MAPA ou de la procédure formalisée : signature électronique de l'acte d'engagement par l'attributaire

L'attributaire est contacté par la collectivité l'informant qu'il est l'attributaire du marché et qu'il doit signer l'AE en sa possession lors de la consultation et le retourner signé électroniquement avec un certificat norme EIDAS (ou RGS jusqu'à la fin de validité du certificat)

- 5- Les candidats reçoivent les courriers de rejet par voie électronique soit par mail soit en LRAR via la plateforme de dématérialisation.
- 6- L'attributaire reçoit la notification en LRAR électronique via cette même plateforme